

Séance du 3 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présents Mesdames Claire CHASTAN, Samira BERMOND et Frédérique LECOINTE, Messieurs Pascal KEINBORG, Philippe PATRY, Timothée GAILLARD et David BERNARD.

Etaient absents excusés : Madame Patricia VIOLET qui avait donné procuration à Madame Frédérique LECOINTE, Madame Pauline RICHON qui avait donné procuration à Monsieur David BERNARD, et Monsieur Christian DELEBARRE qui avait donné procuration à Monsieur Philippe PATRY.

Secrétaire de séance : Madame Claire CHASTAN

En première partie de réunion, le Conseil Municipal assiste à la présentation du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) par deux membres de l'association Interstices.

Le projet TZCLD repose sur 3 hypothèses simples :

- Nul n'est inemployable
- Ce n'est pas le travail qui manque
- Ce n'est pas l'argent qui manque

Après l'habilitation de la CCDB comme territoire d'expérimentation, le projet consiste maintenant à créer une entreprise à but d'emploi (EBE). La principale difficulté rencontrée à ce stade est d'identifier les personnes qui seraient potentiellement recrutées par l'EBE car elles sont par définition éloignées de l'emploi depuis longtemps. Les mairies sont sollicitées pour essayer de relayer l'information et faire connaître le projet TZCLD

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

La FABREGO : débat sur la perception du projet

Monsieur le Maire rappelle l'Avant-Projet Sommaire de la Fabrego, son estimatif financier et son plan de financement prévisionnel. Concernant les demandes de subvention, le Département a notifié le montant de son aide, ainsi que le fonds européen LEADER auprès de qui la présentation du projet a obtenu la note de 17 sur 20. Pour la Région, le dossier, remis en main propre à Didier Claude Blanc, conseiller régional, est en cours d'instruction, ainsi que pour la DETR.

L'ensemble des aides des financeurs devrait atteindre les 80%, ce qui ramènerait la part communale à 130 000 € HT.

Cependant, le chiffrage du projet apparaît comme très élevé au regard des m2 aménagés, et cela interpelle certains élus.

Il s'ensuit un débat au cours duquel chacun expose sa perception du projet, ses doutes et ses questionnements éventuels.

Etant donné que trois conseillers sont absents, il est décidé de se laisser encore un peu de temps pour discuter du projet tous ensemble avant d'aller plus loin.

Séance levée à 21h20